

Image not found or type unknown



Droit à la prime de panier entreprise de proprete

Par **logane**, le **13/08/2008** à **16:57**

bonjour, je travaille dans une entreprise de propreté mes horaires sont 5h 12h et 14h 21h une semaine sur deux, depuis le mois de juillet 2008 j'ai une prime de panier. je viens de téléphoner à mon employeur car je voulais savoir si cette prime était pour tous les jours travaillés car sur ma paye cela ne correspondait pas on me répons qu'il faut que je travaille de nuit pour avoir droit à cette prime qu'il y a eu une erreur car rnls ont installés un nouveau logiciel et que je n'ai pas droit à cette prime je voudrais savoir si j'ai droit ou pas à cette prime du fait que je travaille 7 h consécutive et qu'il n'y a pas de restauration sur place, merci pour votre réponse